



La carte est unique pour tout le réseau : elle donne accès aux documents de toutes les bibliothèques informatisées*.

Pour obtenir votre carte multimédia, il vous faut :

- une pièce d'identité
- un justificatif de situation pour les personnes de + de 26 ans bénéficiant de la gratuité.

La carte multimédia est obligatoire pour emprunter les documents mais n'est pas nécessaire pour le retour.

Depuis le 1^{er} avril 2015, l'emprunt et la restitution des documents se font indifféremment sur le réseau .

* Bibliothèques informatisées du réseau : Allonnes, Brain-sur-Allonnes, Chacé, Doué-en-Anjou, Fontevraud-l'Abbaye, Montreuil-Bellay, Le Puy-Notre-Dame, Rou-Marson, Saint-Cyr-en-Bourg, Saumur, Bibliothèque de la Côte (Montsoreau, Parnay, Turquant), Souzay-Champigny, Varennes-sur-Loire, Varrains, Vaudelnay, Villebernier et Vivy.

Tarifs

Résidents de la communauté d'agglomération

Hors communauté d'agglomération

Moins de 26 ans *

GRATUIT

GRATUIT

Plus de 26 ans

10€

25€

Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, adultes handicapés, demandeurs d'asile

GRATUIT

25€

Abonnement vacances (pour les cautions de 60€)	5€ par semaine
Abonnement accès Internet	GRATUIT

* Jusqu'à leur douzième anniversaire, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte pour réaliser leur inscription.



Votre carte multimédia vous permet d'emprunter pendant 4 semaines sur le réseau :

Pour les enfants de – de 14 ans :
15 documents jeunesse tous supports dont 2 DVD

Pour les personnes âgées de 14 ans et plus :
15 documents adultes ou jeunesse, tous supports, dont 2 DVD + 1 liseuse

Si vous ne pouvez pas rendre vos documents pendant les horaires d'ouverture, une boîte de retour est à votre disposition à la médiathèque de Saumur, sur le côté gauche de la porte d'entrée.

Je réserve, je prolonge

Vous avez la possibilité de réserver jusqu'à 3 documents et de prolonger la durée d'emprunt de vos documents via votre compte-lecteur ou sur place.

Si vous avez du retard dans le retour de vos documents

Au bout de 7 jours, un courrier de relance par mail ou papier vous est adressé. Il vous est encore possible de prolonger vos documents.

Au bout de 14 jours, un deuxième courrier de relance par mail ou papier vous est adressé.

Au bout de 21 jours, un troisième courrier papier est adressé avec blocage de la carte. Aucune prolongation ni prêt supplémentaire n'est possible.

Au-delà de 60 jours, un rappel de niveau 4 entraîne une suspension du droit au prêt pendant 2 mois et une demande de restitution ou de remboursement des documents.

En cas de problème avec un document en retard, n'hésitez pas à en parler aux bibliothécaires pour prévenir tout litige.

Une pénalité de 2 € est fixée en cas de :

- remplacement d'une carte lecteur en cours de validité
- détérioration de boîtiers CD/DVD/cédérom.

Tout document perdu doit être racheté ou remboursé s'il s'avère être épuisé chez l'éditeur. En raison de droits spécifiques de diffusion, les DVD et les cédéroms sont à remplacer par un livre d'un montant équivalent à celui du document perdu.

Pour plus d'informations, consultez le [règlement intérieur](#) .